

Remplace la date 04-juin-2020

Date de révision 07-nov.-2024

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 20310

Numéro du fiche de données de sécurité 20310

Nom du produit ETHYLDIGLYCOL

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475105-42-XXXX

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Numéro EC 203-919-7

Numéro CAS 111-90-0

Synonymes DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYL ETHER, CARBITOL SOLVENT LOW GRAVITY, CARBITOL SOLVENT, ETHYL DIGLYCOL MIN 98%, EDG, CARBITOL SOLVENT PERSONAL CARE GRADE EU, ETHYL DIGLYCOL, ETHYL DIGLYCOL, CARBITOL SOLVENT PERSONAL CARE GRADE

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 134 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Agent nettoyant
Soins personnels
Cosmétiques
Solvant
Additif de carburant
revêtement de surface
Utilisation industrielle
Utilisation par les consommateurs
Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Non classé

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL 111-90-0	> 99.0 %	01-211947510 5-42-XXXX	203-919-7	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour

classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL 111-90-0	6031	9143	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétone. Acides organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Il est interdit de fumer dans la zone.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas avaler. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients, même vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de récipients vides. Les

déversements de ces matières organiques sur les isolants fibreux chauds peuvent entraîner une baisse des températures d'auto-inflammation, pouvant éventuellement entraîner une combustion spontanée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Voir la section 10 pour plus d'informations.

Matériaux d'emballage

Matériau de récipient/équipement adapté: Acier Carbone. acier inoxydable. Phenolic lined steel drums.
Matériau de récipient/équipement non adapté. Aluminium. cuivre. Fer galvanisé. Acier galvanisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL 111-90-0	-	83 mg/kg bw/day [4] [6] 1.5 mg/cm ² [5] [6]	61 mg/m ³ [4] [6] 30 mg/m ³ [5] [6]

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[5]

Effets localisés sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses

Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL 111-90-0	50 mg/kg bw/day [4] [6]	25 mg/kg/day [4] [6] 0.9 mg/cm ² [5] [6]	37 mg/m ³ [4] [6] 18 mg/m ³ [5] [6]

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-(2-ETHOXYETHOXY)ET HANOL 111-90-0	1.98 mg/L	19.8 mg/L	0.198 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-(2-ETHOXYETHOXY)ET HANOL 111-90-0	7.32 mg/kg sediment dw	0.732 mg/kg sediment dw	500 mg/L	0.34 mg/kg soil dw	444 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Incolore
Odeur Légère Agréable
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de

Valeurs

-54 - -78 °C

Remarques • Méthode

Extrapolations.

congélation		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	196 - 202 °C	Extrapolations.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Extrapolations.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	23.5 % vol	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.2 % vol	
Point d'éclair	91 - 94 °C	Test en vase clos Seta Closed Cup. ASTM D3828.
Température d'auto-inflammabilité	204 °C	Extrapolations.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	4.4 mPa s	@ 20 °C. Extrapolations.
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau > 1000 g/l @ 20 °C	Extrapolations.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: -0.54	
Pression de vapeur	0.017 kPa	@ 25 °C. Extrapolations.
Densité relative	0.99	20 °C / 20 °C. Extrapolations.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	0.998 g/cm3	@ 20 °C Extrapolations
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable. liquide.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire 134 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives

Non considéré comme explosif.

Liquides inflammables

Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.

Matières solides inflammables

non applicable liquide

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible 0.01 n-butyl acetate=1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas distiller à sec. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétone. Acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut entraîner une irritation passagère des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.
Contact avec la peau	Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL	= 6031 mg/kg (Mouse)	= 9143 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	---------------	--------------------	-----------

					Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.
--	--	--	--	--	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Non mutagène.

Informations sur les composants

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Informations sur les composants

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Des études sur des animaux de laboratoire indiquent que l'éther monoéthylique de diéthylène glycol (DEGEE) n'est pas toxique pour la reproduction, même lorsqu'il est administré en grande quantité (quelques pour cent dans l'eau de boisson). Cependant, aux doses les plus élevées, il a provoqué certains effets toxiques chez la progéniture des animaux traités : augmentation du poids du foie, diminution du poids du cerveau, réduction de la motilité des spermatozoïdes.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		Des études sur des animaux de laboratoire indiquent que l'éther monoéthylique de diéthylène glycol (DEGEE) n'est pas toxique pour la reproduction, même lorsqu'il est administré en grande quantité (quelques pour cent dans l'eau de boisson). Cependant, aux doses les plus élevées, il a provoqué certains effets toxiques chez la progéniture des animaux traités : augmentation du poids du foie, diminution du poids du cerveau, réduction de la motilité des spermatozoïdes.

STOT - exposition unique

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Ictalurus catus	CL50	6010 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CL50	1982 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Desmodesmus subspicatus	CEr50	> 100 mg/L	96 heures	
	Toxicité pour les bactéries	CE10	4000 mg/L	16 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL (111-90-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B)	16 jours	100%	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 90 %	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA ou équivalent.	5.5 jours	Biodégradation > 90 %	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL	-0.54

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Miscible à l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices
endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits
inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro
d'identification** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le
transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**IMDG****14.1 Numéro UN ou numéro
d'identification** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**14.7 Transport maritime en vrac
selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible**RID****14.1 Numéro UN ou numéro
d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de
transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le
transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**14.1 Numéro UN ou numéro
d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de
transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le
transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
2-(2-ETHOXYETHOXY)ETHANOL 111-90-0	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Product restricted per REACH Annex XVII: 75

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de

l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 04-juin-2020

Date de révision 07-nov.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité